

Zeitschrift: Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire
ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires

Herausgeber: Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte

Band: 70 (1928)

Heft: 12

Rubrik: Verschiedenes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sichtlicher Form wird die gesamte Milchbakteriologie im allgemeinen und im besonderen abgehandelt. Entsprechend dem Leserkreis, für den es bestimmt ist, ist die Abfassung möglichst einfach und leicht fasslich, immer auf das Praktische hinzielend und doch überall auf wissenschaftlicher Grundlage fussend. Auch dem Tierarzt, der nicht speziell auf diesem Gebiete arbeitet, vermag das Büchlein über manche Frage, die ihm gelegentlich entgegentritt, Aufschluss zu geben.

Im gleichen Verlage ist von demselben Verfasser eine „Bakteriologie für den Molkereipraktiker“ erschienen. Dieses Büchlein ist speziell für Molkerei- und Käserei-Angestellte bestimmt, bei denen bakteriologische Kenntnisse nicht vorausgesetzt werden können.

Gräub.

Verschiedenes.

Veterinärpolizeiliche Mitteilungen.

Stand der Tierseuchen in der Schweiz im November 1928.

Tierseuchen	Total der verseuchten u. verdächtigen Gehöfte	Gegenüber dem Vormonat	
		zugenommen	abgenommen
Milzbrand	2	2	—
Rauschbrand	22	—	22
Maul- und Klauenseuche . . .	68	—	139
Wut.	—	—	—
Rotz	—	—	—
Stäbchenrotlauf.	423	—	409
Schweineseuche u. Schweinepest	163	—	11
Räude.	7	6	—
Agalaktie der Schafe und Ziegen	23	—	2
Geflügelcholera und Hühnerpest	4	—	1
Faulbrut der Bienen.	—	—	4
Milbenkrankheit der Bienen . .	—	—	—

Société des Vétérinaires Suisses.

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de la Société des Vétérinaires Suisses du 25 août 1928 en la salle du Grand Conseil à Coire.

C'est en présence d'une centaine de participants que siégea l'assemblée de 1928. A 18 $\frac{1}{4}$ heures, la séance fut ouverte par le président, Prof. Dr. H. Heusser, qui, dans un discours d'une belle envolée souhaita la bienvenue aux assistants et salua la présence de monsieur le Conseiller d'Etat Fromm, chef du Département de l'Agriculture des Grisons, de monsieur le professeur Kreis, délégué de la Société grisons des Sciences Naturelles et excusa plusieurs confrères empêchés, notamment le Dr. Flückiger, Berne, qui, récemment blessé au service militaire, ne pourra faire ce soir la conférence annoncée.

Rapport présidentiel. Notre activité cette année a été marquée tout d'abord par notre affiliation à la Caisse-Maladie des médecins suisses. Cet heureux aboutissement de pourparlers assez longs sera apprécié, nous l'espérons, par les jeunes confrères. Il sied, en tous cas, l'âge minimal d'entrée étant de 40 ans, que ceux qui ont la chance de pouvoir profiter de cette utile institution, n'oublient jamais que ces négociations furent conduites par des hommes auxquels leur âge ne laissait aucun espoir d'entrée et qui travaillaient donc uniquement dans l'intérêt de la profession. (On voudra bien permettre cette remarque au seul membre du comité à qui elle ne s'applique pas.)

Quant à la Caisse de secours au décès, elle ne souffrira pas de cette concurrence puisque les statuts obligent les membres de la société à en faire partie.

Le syndicat des médecins nous offre aussi de nombreux avantages, trop peu appréciés, entre autres un tarif de faveur en matière assurance auto. Le président engage les membres à en utiliser plus activement les facilités, étant d'avis qu'on ne saurait trop favoriser le développement de ces institutions de prévoyance sociale.

Par notre entremise, une question du Dr. Roux, de Lausanne, a été étudiée par l'Office Vétérinaire Fédéral et la Conférence des Vétérinaires Cantonaux: celle de l'opportunité de classer le paratyphus du porc dans les maladies contagieuses au sens de l'Ordonnance de 1909. La réponse ne peut encore être fournie; la question reste à l'étude.

Nous avons cette année à déplorer les décès suivants: Brunner, Genève; Huber, Reinach; Christen, Wohlen; Isepponi, Chur; Beretta-Piccolli, Lugano; Zulauf, Biglen; Favre, Sion; Wäckerlin, Rheinfelden. Et parmi les vétérinaires non membres de la Société: Roner, Ermatingen. et Barthoulot, Saignelégier.

L'assemblée se lève pour honorer leur mémoire.

Procès-verbal de la dernière assemblée. Ce procès-verbal a paru dans l'Archive de 1927, page 623. La lecture n'en est pas demandée, il est adopté sans observation.

Rapport du Trésorier. Ce rapport est lu et accepté avec remerciements, ainsi que ceux des reviseurs des comptes qui proposent de lui donner décharge. En voici les principaux points:

	Fr.	Fr.
Solde 30 juillet 1927	7,597.99	7,597.99
Cotisations 1928 et intérêts au compte		
de chèques postaux	13,018.40	
Recettes totales	20,616.39	
Dépenses 1927/28	11,274.02	
Accroissement de capital		1,744.37
Solde 31 juillet 1928	9,342.37	9,342.37

Caisse de Secours au décès. Le rapport administratif et financier, ainsi que ceux des reviseurs des comptes sont lus et adoptés après un vigoureux plaidoyer du président, invitant les membres de la S. V. S. qui s'abstiennent de faire partie de la caisse, à se conformer aux statuts et à entrer tous dans cette utile institution bien à nous.

A la place d'un reviseur nommé à la dernière assemblée et invalidé (ne faisait pas partie de la caisse) et que le président a remplacé, le Prof. Schnyder, Zürich, est nommé reviseur des comptes.

Nouveaux membres. 73 demandes d'admission nous sont parvenues. Elles sont ratifiées par l'assemblée. Ce sont:

Führer, Fleurier; Deslex, Aigle; Wieser, Unterhallau; Gross, Zürich; Marti, Bettlach; Benoit, Bex; Frei, Altstätten; Heer, Mörschwil; Weber, Schwyz; Good, Wallenstadt; Minder, Maienfeld; Hitz, Chur; Campell, Schuls; Buchli, Versam; Tuffli, Küblis; Wick, Elgg; Hofstetter, Herisau; Nigg, Wohlen; Hofmann, Bern; Benz jun. Berneck; Develey, Orbe; Stihl, Stein a. Rhein; Gutknecht, Schwarzenburg; Degen, Zürich; Inderbitzin, Schwyz; Schönenberger jun., Bütschwil; Angst, Volketswil; Koch, Villmergen; Näf, Willisau; Leuthold, Zürich; Schacher, Sursee; Huber, Dietikon; Seiferle, Kempttal; Bräker, Alt St. Johann; Meyer, Zürich; Egli, Rapperswil; Ruedi, Savognin; Moosbrugger, Genève; Schilling, Wil; Waldmeier, Münchwilen; Filliger, Stans; Saxer, Zürich; Hauser, Bern; Huser, Zürich; Lienhard jun., Dielsdorf; Dietiker, Bern; Ackermann, Neukirch; Germann, Genève; Boudry, Vevey; Stiefel, Rickenbach; Schmid, Säriswil; Kammermann, Schüpfen; Seeberger, Zürich; Moser, Uetendorf; Flückiger, Walkringen; Steger, Roggwil; Hagmann, Basel; Montavon, Saignelégier; Witzmann, Kölliken; Odermatt, Ennetbüren; Looser, Ebnet-Kappel; Dobler, Winterthur; Bötschi, Schlieren; Peter, Zürich; Labhart, Romanshorn; Wenger, Bern; Jaccottet, Moudon; Hungerbühler, Egg; Wuest, Grosswangen; Duc, Sion; Meyer, Degersheim; Schmid, Tramelan; Seiler, Pontresina.

Démissions. L'assemblée accepte la démission présentée par le confrère Schneider, Cudrefin, en le remerciant pour le joli geste par lequel il abandonne à la Caisse de secours la somme que celle-ci aurait dû statutairement lui rembourser.

Varia. 1) Centrale de placement. La proposition du comité suivante est adoptée par l'assemblée. Création de deux centrales de placement: Berne (Prof. Aellig) et Zurich (Prof. Heusser) où pourront s'adresser les membres de la S. V. S. cherchant soit un assistant ou un remplaçant, soit une assistance ou un remplacement.

2) Zootechnie. Sur l'initiative du Prof. Zwicky, les groupements cantonaux d'Argovie, de St-Gall et Appenzell, appuyés par Berne, nous proposent l'institution de cours pratiques de zootechnie. Les propositions du Prof. Zwicky, légèrement modifiées par le

comité, sont ratifiées par l'assemblée, de même que le choix d'une commission de trois membres chargée d'organiser ces cours conformément aux dispositions suivantes:

Programm der Tierzuchtkurse.

1. Die Gesellschaft Schweizerischer Tierärzte (G. S. T.) veranstaltet alljährlich einen oder je nach Bedarf mehrere Tierzuchtkurse, sowie gemeinsame Exkursionen.
2. An diesen Kursen können nur Kollegen teilnehmen, die der G. S. T. angehören.
3. Organisation und Durchführung der Tierzuchtkurse werden einer Dreierkommission übertragen, welche im Einvernehmen mit dem Vorstand der G. S. T. arbeitet. Ein Mitglied der Kommission soll dem Vorstand der G. S. T. angehören.
4. Der Tierzuchtausschuss wird von der G. S. T. auf zwei Jahre gewählt. Die Mitglieder sind wieder wählbar.
5. Der Tierzuchtausschuss unterbreitet seine Vorschläge dem Vorstand der G. S. T. zur Genehmigung.
6. Die Kurse finanzieren sich selbst. An die Unkosten leistet die G. S. T. einen angemessenen Beitrag.
7. Alle Bekanntmachungen betr. die Tierzuchtkurse erfolgen im Schweiz. Archiv für Tierheilkunde.
8. Die Tierzuchtkurse sollen aus einem theoretischen und einem praktischen Teil bestehen, wobei der letztere in den Vordergrund treten soll. Die Kurse sollen im allgemeinen nicht mehr als zwei Tage dauern. Der praktische Teil befasst sich mit der Beurteilung von Pferd, Rind und der kleinen Haustiere. Die Kurse können bei genügender Beteiligung regional geteilt werden.
9. Dem Dreierausschuss ist der Auftrag zu erteilen, die Kurse zu organisieren.

Cette commission est composée de: Prof. Zwicky, Zurich; Dr. Jost, vét. cant.. Berne; E. Däpp, vét. de district, Wichtrach.

3) 9ème semestre pratique. Une lettre des vét. vaudois annonce que, dans leur canton, la loi donnera encore plus de latitude qu'auparavant aux hongreurs et propose, entre autres mesures pour lutter contre cette concurrence, de donner une meilleure formation pratique aux jeunes vétérinaires et, dans ce but, de favoriser la création d'un 9ème semestre d'études, semestre plus spécialement consacré à la pratique.

La discussion est ouverte par le président qui rappelle que diverses commissions se sont déjà occupées de cette question et avaient fini par remettre toute décision jusqu'au moment où le problème de la maturité serait résolu, ce qui est le cas actuellement.

Chaudet, vétérinaire cantonal vaudois, sans développer, appuie la lettre de sa société et tient à préciser que le manque de préparation n'est pas seulement imputable aux écoles, mais aussi à

l'impatience des jeunes, qui s'installent sans prendre le temps de faire le moindre stage.

Le Prof. Frei, Zurich. Il ne faut pas trop attendre de l'université: son rôle est de préparer l'étudiant et non de faire des praticiens, ce qui ne s'obtiendrait ni en 9, ni en 10 semestres. Le 9ème semestre a du bon cependant, encore qu'il ne soit pas souhaitable de le consacrer uniquement à la pratique. D'autres branches, négligées jusqu'ici, faute de temps, pourraient à ce moment armer utilement l'étudiant (toxicologie, lait, etc.).

L'étude de cette question est remise à une commission de trois membres: Président Stalder, Cossonay, président des vét. vaudois; Bürki, du comité de la S. V. S., vét. de district, Stettlen et Hübscher, vét. de district, Hochdorf.

Après cette copieuse et importante partie administrative, c'est un plaisir et un réconfort d'entendre le doyen des vétérinaires grisons, Dr. h. c. G. Giovanoli, Soglio, raconter les souvenirs de:

50 ans de pratique. Sous une forme simple et sans apprêts, c'est le tableau d'une activité illassable dans des conditions pas toujours faciles. Dans ce canton où la libre pratique n'est limitée que par les sociétés d'assurances du bétail, Giovanoli fut le premier à s'astreindre volontairement à passer l'examen d'état. Il fut chargé dès lors de diverses missions par le Conseil Fédéral, soit aux Grisons, soit au Tessin et s'y donna corps et âme. Persuadé du beau rôle d'initiateur dévolu à notre profession, il lutta, par la plume et la parole, dans les campagnes, les journaux et au Grand Conseil Grison et, témoin de l'amélioration des conditions du vétérinaire en ces dernières décades, il a le droit de se dire que son exemple y a puissamment contribué.

Vie rude et droite, comme cette Bregaglia aux sommets déchiquetés, qui fut le principal champ de son activité et dont les habitants ont reconnu la beauté et l'utilité en lui offrant l'hommage d'un chronomètre dédicacé, cependant que l'université la couronnait du grade de Docteur.

Et ce grade, s'il lui fut conféré „honoris causa“, Giovanoli eut la coquetterie, en terminant par le résumé de ses observations et expériences, de nous prouver qu'il l'aurait obtenu sans peine „sapientiae causa“. Les lecteurs de l'Archive où parurent un grand nombre de ces remarques en seront les premiers persuadés.

Après quelques paroles de remerciement du président et les applaudissements qu'elles suscitèrent, la séance fut levée à 20 $\frac{1}{4}$ heures, sans que l'heure avancée ait permis d'entendre les deux notes annoncées par le Dr. Roux. Elles paraîtront dans l'Archive.

Un petit trot sous la pluie et nous voici réunis dans la grande salle de l'hôtel Steinbock. Cent-trente participants, dont une vingtaine de dames, firent honneur au repas très bien servi, gai et animé. Les conversations vont leur train et c'est bientôt le moment des discours, que l'animateur de la soirée, H. Engi, président des vét.

grisons, a la bonne idée de faire alterner avec les chants et les danses. D'abord notre président remercie les vétérinaires grisons de leur aimable réception, puis monsieur le Conseiller d'Etat Fromm enveloppe de compliments à notre profession un chaleureux plaidoyer en faveur des agriculteurs grisons entravés par la rigueur des prescriptions fédérales sur les épizooties. Prirent encore la parole: H. Engi, au nom des vétérinaires grisons; notre membre d'honneur, Prof. Kitt, Munich, qui, dans une allocution pleine de bonhomie, se découvrit des origines zurichoises, enfin le Prof. Bürgi, chef de l'Office Vétérinaire Fédéral, qui assure les agriculteurs grisons de sa compréhension de leurs difficultés et de sa ferme volonté de ne jamais prendre de mesures que strictement indispensables.

Et comme plusieurs confrères ont de jolies voix, que la danse a toujours des attraites et davantage encore l'évocation des souvenirs communs, c'est tard dans la nuit que se termina cette agréable soirée.

Le lendemain, ce fut l'enchantement de la montée à Arosa, par un temps splendide, la conférence si intéressante (elle a paru dans l'Archive) du Dr. Knoll, médecin des sanatoria grisons, qui sut en une heure dessiner les principaux traits communs de la tuberculose humaine et animale, en concluant par l'importance primordiale de la prophylaxie dans les deux cas. Puis, après le banquet remarquable à l'hôtel Valsana, une charmante promenade en forêt jusqu'à Maran et le verre d'adieu au Kursaal, il fallut quitter ces hauteurs et, de Coire, se séparer et s'éparpiller au gré des express.

Genève et Zurich, novembre 1928.

Le président: Prof. Dr. *Heusser*.

Le secrétaire: Dr. *E. Landry*.

Notes présentées à la Séance annuelle de la Société des Vétérinaires Suisses à Coire le 26 août 1928 par le
Dr. Louis Roux, Lausanne.

1. Fièvre de Malte ou infection par Bac. Abortus, le lait de vache peut-il être infectieux?

Messieurs,

L'enquête sur l'avortement épizootique des bovidés due à l'initiative de la S. V. S. et l'appui financier de l'O. V. S. aura entre autres résultats, un inattendu, celui d'avoir encouragé des recherches sur les infections de l'homme provoquées par le groupe *Coccus Melitensis* — Bac. Abortus et sur le rôle du lait de vache dans la transmission des dites infections.

Pour mémoire, rappelons que plusieurs cas récents d'infection à Bac. Abortus chez des Vétérinaires ou des personnes en contact direct avec le bétail ont été publiés.

Les observations suivantes vous démontreront que les infections à Bac. Abortus et le rôle possible du lait de vache méritent toute

l'attention des Médecins et des Vétérinaires, dont la coopération permettra seule d'éclairer cette question.

Durant ces trois derniers mois, nous avons reçu du sang de 6 personnes pour rechercher le taux de l'agglutination avec l'abortus-test tel qu'il nous est fourni par l'institut pathol. vét. de Zurich. Dans deux cas le résultat a été positif, soit une fois au 1 : 800 et une fois au 1 : 1600. Ces deux cas ne paraissent pas dûs au *Coccus Melitensis* pour des raisons multiples et sur lesquelles des voix plus autorisées, celles des médecins qui traitent les malades, se feront entendre plus tard; par contre l'étiologie semble logique et précise, si l'on admet une infection à Bac. Abortus suite de l'ingestion du lait de vache ou d'autres produits laitiers.

D'autre part des recherches sur la teneur possible en Bac. Abortus du lait mélangé, qui est livré à la Consommation dans les villes ont été exécutées avec les résultats suivants:

On inocule des cobayes avec du lait centrifugé, on recherche l'agglutination de l'Abortus test avec le sérum des cobayes tués deux mois après l'inoculation, le résultat est négatif sur plusieurs cobayes.

Si l'on attend plus longtemps, on obtient: un cobaye inoculé le 14 mars est tué le 21 août, son sérum agglutine très nettement l'abortus test à 1 : 320; l'épreuve est négative à 1 : 640.

En résumé:

A 2 cas très probables d'infection à Bac. Abortus chez les citadins, n'ayant pas été en contact direct avec du bétail.

B expériences prouvant que le lait mélangé fourni par les grandes centrales laitières peut être dangereux.

La gravité de ces constatations ne vous échappera pas et il est désirable que les vét. suisses mettent à l'ordre du jour d'une de leurs prochaines séances la question suivante:

Le lait de vache fourni par les grandes centrales laitières peut-il transmettre à l'homme des infections à Bac. Abortus?

Nota. Le 5 décembre, jour de la correction des épreuves, nous pouvons signaler un troisième cas, agglutination positive 1 : 200 et un quatrième cas agglutination positive 1 : 320. Ces deux cas ont été observés chez des personnes au contact direct avec le bétail.

2. Un cas de mastite paratuberculeuse.

Messieurs,

Vous connaissez tous l'entérite hypertrophiante des bovidés due au bacille paratuberculeux; je ne sache pas que jusqu'à présent ce bacille ait été accusé de provoquer des infections de la mamelle: telle est la raison de cette courte communication.

Au début du mois de mars, Mr. Pellaton, vét. à Lausanne, nous apporte du lait prélevé d'un trayon post. droit dans un flacon stérilisé, parce qu'il avait constaté une diminution de la sécrétion

lactée et une légère hypertrophie des ganglions supra mammaires. A l'examen microscopique, présence de leucocytes, absence de streptocoques ou autres germes banaux, présence d'une assez forte quantité de bacilles acido-résistants.

On inocule un cobaye et demande de nouveaux échantillons. Le lait des 4 trayons est prélevé séparément 24 heures plus tard. A l'examen microscopique un trayon est négatif, les 3 autres contiennent en plus ou moins forte quantité des bacilles acido-résistants. On inocule 4 cobayes. La vache est abattue, livrée à la boucherie: absence totale de lésions tuberculeuses généralisées. Les cobayes sont tués de 2 à 5 mois plus tard, aucun n'est devenu tuberculeux. Il nous paraît donc logique de conclure à une infection paratuberculeuse. De nouvelles recherches détermineront si cette infection doit être considérée comme due au même bacille que l'entérite paratuberculeuse.

Gesellschaft Schweiz. Tierärzte.

Sterbekasse und Hilfsfonds der G. S. T.

Es kann mit Freuden konstatiert werden, dass durch die rege Agitation im Laufe dieses Jahres den Bestimmungen von Art. 7 der Statuten der G. S. T., wonach jedes Mitglied der G. S. T. verpflichtet ist der Sterbekasse beizutreten, reichlich Nachachtung geschaffen wurde. Es sind seit Neujahr 1928 schon 28 Kollegen der Sterbekasse beigetreten und hoffen wir zuversichtlich, dass bald auch die anderen ihren bez. Verpflichtungen nachkommen, damit endlich alle gemeinsam einstehen zur Unterstützung von notbedürftigen Kollegen und deren Familien. Es ist das überhaupt absolut kein weggeworfenes Geld, denn es erhält jeder den Betrag von Fr. 1000.— mit dem 75. Altersjahr oder mit dem Ableben ausbezahlt. Das Geld ist derart gut angelegt, dass es mit Zins und Zinseszinsen berechnet meist nicht den obigen Betrag ausmacht. Also auf zur Tat: Alle für Einen und Einer für Alle! *Notter.*

Der Schweizerischen Ärzte-Krankenkasse sind bis zum 30. September 1928 folgende Mitglieder der G. S. T. neu beigetreten (vgl. auch Schweizer Archiv 1928, Heft 1, Pag. 52)

Allenspach, Viktor, Dr., Meinradstrasse 5, Zürich 6. Badertscher, Paul, Dr., Aarmühlestrasse, Interlaken. Bühlmann, Jost, Dr., Sonnmatt, Hildisrieden (Luzern). Deslex, Pierre, Aigle. Develey, Charles, rue de l'Abbaye, 24, Orbe. Fritschi, Ernst, Dr., Eschlikon. Huwyler, B., Dr., Neftenbach (Zürich). Imhof, Jakob, Kerzers (Freiburg). Jendly, August, Dr., Düdingen (Freiburg). Käppeli, Fritz, Dr., Biasca (Tessin). Keller, Ernst, Dr., Wald (Zürich). Küng, Wilhelm, Dr., Zweisimmen. Martin, Paul, Monthey (Valais). Näf, Hans, Dr., Willisau (Luzern). Schläfli, Willy, Dr., Täuffelen bei Biel. Senn, Ulrich, Dr., Buchs (St. Gallen). Snozzi, Tranquillo, Dr., Mendrisio. Stebler, Alois, Birsestrasse 1, Arlesheim (Baselland). Stihl, Hans,

Dr., Stein a. Rh. (Schaffhausen). Stöckli, Anton, Dr., Gerliswil (Luzern). Weidenmann, Gottlieb, Dr., Schöftland (Aargau). Zschokke, Walter, Dr., Wabern bei Bern.

Neueintritte 22, total 50.

Die Schweizerische Ärzte-Krankenkasse zahlt bei Fr. 10.— Monatsbeitrag ein Krankengeld von Fr. 10.— pro Tag auf unbegrenzte Krankheitsdauer, resp. Fr. 15.— oder 20.— bei einem Monatsbeitrag von Fr. 15.— oder 20.—.

Nähere Auskunft erteilen der Vorstand der G. S. T., oder der Vorstand der Schweizerischen Ärzte-Krankenkasse in St. Gallen, Kreuzbleichestrasse 11.

Statistik der Tierärzte Deutschlands nach einer Veröffentlichung des Reichsgesundheitsamtes.

Das Reichsgesundheitsamt hat in einem Sonderheft eine Reichsstatistik des tierärztlichen Personals nach dem Stande vom 1. Juli 1927 veröffentlicht. Hiernach waren am 1. Juli 1927 im Deutschen Reiche 7600 Tierärzte tätig gegen 7562 am 1. Juli 1926. Die Zunahme betrug daher insgesamt 38 Tierärzte gegen 70 im Jahre vorher.

Die Gesamtzahl der Tierärzte gliederte sich in folgende Gruppen:

	1. 7. 1927	1. 7. 1926
Beamtete Tierärzte	1089	1099
Lehrpersonal	143	143
Militärtierärzte	203	203
Schlachthoftierärzte	871	850
Privattierärzte	5049	5048
In wissenschaftlichen Instituten tätige Tierärzte	245	220

Die 871 Schlachthoftierärzte machen 11,5% der im Reiche vorhandenen Tierärzte aus. An der Ausübung der Fleischschau in irgendeiner Form waren im Reiche insgesamt 5511 (im Vorjahre 5490, Tierärzte beteiligt. Das sind 72,5 (im Vorjahre 72,6) % aller Tierärzte.

In Preussen waren von den insgesamt vorhandenen 4552 Tierärzten 3258 = 71,6 (71,2) % der Tierärzte an der Fleischschau beteiligt,

in Bayern von 1075 Tierärzten 773 = 71,9 (71,7) %,

in Sachsen von 508 Tierärzten 381 = 75,0 (74,9) %,

in Württemberg von 291 Tierärzten 230 = 79,0 (79,7) %,

in Baden von 255 Tierärzten 221 = 86,7 (87,6) %,

in Thüringen von 189 Tierärzten 149 = 78,8 (85,0) %,

in Hessen von den vorhandenen Tierärzten 124 = 63,9 (65,9) %,

in Mecklenburg-Schwerin 77,8 (83,7) %,

in Oldenburg 83,9 (87,5) %,

in Braunschweig 87,7 (86,4) %,

in Anhalt 72,7 (74,1) % usw.

Von den einzelnen Berufsgruppen waren im Reich an der Fleischuntersuchung in irgendeiner Weise beteiligt:

Von den 1089 (im Vorjahre 1099) beamteten Tierärzten 740 (768), d. s. 67,9 (69,9) % dieser Tierärzte, von den 871 (850) Schlachthoftierärzten 855 (836) d. s. 98,2 (98,3) % — die übrigen 16 Schlachthoftierärzte dürften nur als Verwaltungsbeamte tätig gewesen sein — und von den 4821 (4818) Privattierärzten 3916 (3886), das sind 81,2 (80,6) % dieser Tierärzte.

Im Verhältnis zu der Gesamtheit der an der Fleischuntersuchung überhaupt beteiligten Tierärzte beträgt die prozentuale Beteiligung der beamteten Tierärzte daran 13,4 (14) %, die der Schlachthoftierärzte 15,5 (15,2) % und die der Privattierärzte 71,1 (70,8) %.

Hinsichtlich der prozentualen Beteiligung der beamteten Tierärzte, der Schlachthoftierärzte und der Privattierärzte an der Fleischschau ergibt sich folgendes Bild:

Es waren beteiligt:	Beamtete Tierärzte	Schlachthof- tierärzte	Privat- tierärzte
1. An der ordentlichen Beschau mit Ergänzungsbeschau usw.	6,1	14,8	79,1
2. Nur in der ordentlichen Beschau ohne Ergänzungsbeschau usw.	1,3	61,3	37,4
3. Nur in der Ergänzungsbeschau ohne ordentliche Beschau usw.	30,2	0,8	69,0
4. Nur als Stellvertreter ohne ordentliche Beschau usw.	15,6	0,6	83,7

Elfter internationaler Tierärzte-Kongress in London

4. bis 9. August 1930.

(Mitteilung des eidg. Veterinärarnes.)

Die ständige internationale Kommission hat in ihrer am 14. Mai 1928 in Paris abgehaltenen Sitzung beschlossen, dem Wunsche der englischen Kollegen zu entsprechen und London als nächsten Kongressort zu bezeichnen. Dem Beschlusse ging allerdings eine ziemlich bewegte Diskussion voraus. Da die Währungsfrage heute noch nicht überall gelöst ist, hatten die Delegierten der valutaschwachen Länder der hohen Kosten wegen Bedenken, für London zu stimmen. Der Vertreter Englands, M'Fadyean, gab jedoch der Meinung Ausdruck, ein Aufenthalt in London verursache nicht mehr Auslagen als in anderen Großstädten. Im weiteren versicherte er, dass die englischen Kollegen alles tun werden, um in finanzieller Hinsicht den Teilnehmern Erleichterungen zu ermöglichen. Sie könnten dies umso eher, als das Geld, welches für den im Jahre 1914 eröffneten, aber infolge des Kriegsausbruches vorzeitig abgebrochenen Kongress zur Verfügung stand, zum grössten Teil noch vorhanden sei und sich seither zu einer ansehnlichen Summe ver-

mehrt habe. Die Mitteilungen M'Fadyeans behoben die geäußerten Bedenken, so dass London einstimmig als Sitzungsort bezeichnet wurde.

Die Kommission beschloss ferner, die Vertreter der einzelnen Staaten sollen in ihren Ländern nationale Ausschüsse bilden, denen u. a. die Aufgabe zukommt, die Abhaltung des Kongresses in möglichst weiten Kreisen bekanntzumachen. Wir haben in dieser Angelegenheit bereits mit den Fakultäten in Zürich und Bern, sowie dem Vorstand der Gesellschaft schweizerischer Tierärzte Fühlung genommen, damit die nötigen Massnahmen zur Bildung einer Kongress-Kommission möglichst bald an die Hand genommen werden können.

Über die Verhandlungsgegenstände hat das englische Organisationskomitee ein provisorisches Programm aufgestellt, welches im nächsten Mai der ständigen Kommission zur Genehmigung vorgelegt wird. Nachher werden die nationalen Ausschüsse für die zu behandelnden Gebiete Berichterstatter zu bezeichnen haben. Der Entwurf des Programms sieht folgendes vor:

Vollversammlungen.

1. Maul- und Klauenseuche; 2. Tuberkulose; 3. Abortus bei Haustieren; 4. Gesetz über die Ausübung der Veterinärmedizin und Chirurgie; 5. Verhältnis der Veterinärmedizin zur Tierhaltung.

Sektionsitzungen.

I. Sektion: Die Beziehung der Veterinärwissenschaft zur menschlichen Gesundheitspflege. a) Fleischvergiftung; deren Entstehung und Entwicklung, sowie die zur Verhütung notwendigen Massnahmen. b) Allgemeine Grundsätze der Untersuchung des Fleisches und der tierischen Organe, damit diese Nahrungsmittel für den Menschen keine Gefahr bilden. c) Kontrolle der Produktion und Inverkehrsetzung von Fleisch und Milch.

II. Sektion: Pathologie und Bakteriologie. a) Paratuberkulöse Darmentzündung der Rinder. b) Ultra-visible Virus. c) Staupe (Äthiologie und Impfung). d) Sterilität.

III. Sektion: Seuchenlehre. a) Milzbrand. b) Schweinepest. c) Schafräude. d) Geflügelseuchen.

IV. Sektion: Veterinärmedizin und Chirurgie. a) Mastitis. b) Unterleibs-Chirurgie bei Rindern und Pferden. c) Der Gebrauch von Arzneimitteln für die Behandlung von Nematoden-Krankheiten. d) Milchfieber.

V. Sektion: Tropische Seuchen. a) Ostafrikanisches Küstenfieber (Theileriosis). b) Kontrolle der Trypanosomenkrankheiten.

VI. Sektion: Diätetik. a) Die künstliche Fütterung von Haustieren.

Wir werden sobald als möglich die definitiven Beschlüsse bekanntgeben. Der nationale Ausschuss, dem eine grosse Aufgabe zukommt, sollte demnächst mit den Vorarbeiten beginnen können. Es ist zu hoffen, dass die Tierärzte der Veranstaltung reges Interesse entgegenbringen und recht zahlreich an den Verhandlungen in London teilnehmen werden. Das englische Organisationskomitee bittet uns, den Kollegen mitzuteilen, dass es ihm Vergnügen bereiten würde, möglichst viele schweizerische Tierärzte zu empfangen und ihnen seine Gastfreundschaft anbieten zu dürfen.